

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

DELIBERATION N° 20-695

17 DECEMBRE 2020

COOPERATION MEDITERRANEENNE

Actions humanitaires - Conflit du Haut-Karabagh Soutien à l'Arménie

- VU le Code général des collectivités territoriales ;**
- VU la délibération n°16-599 du 12 octobre 2016 de la Commission permanente du Conseil régional approuvant le cadre d'intervention de la Politique de Coopération décentralisée en Méditerranée ;**
- VU la délibération n°18-13 du 16 mars 2018 du Conseil régional approuvant la nouvelle stratégie de coopération euro-méditerranéenne et approuvant les termes du nouvel accord de coopération entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région de Lori (Arménie) ;**
- VU la délibération n°18-448 du 29 juin 2018 de la Commission permanente du Conseil régional approuvant les termes de la convention-cadre de partenariat franco-arménien entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région de Lori (Arménie) ;**
- VU la délibération n°18-690 du 18 octobre 2018 du Conseil régional adoptant le règlement financier ;**
- VU la délibération n°20-436 du 9 octobre 2020 du Conseil régional approuvant le soutien à l'Arménie ;**

VU l'avis de la commission "Euro méditerranée" réunie le 15 décembre 2020 ;

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur réuni le 17 Décembre 2020.

CONSIDERANT

- que depuis des décennies, le Haut-Karabagh est le théâtre de tensions entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan qui a donné lieu à une guerre entre ces deux Etats de février 1988 à mai 1994 ;

- que depuis le 27 septembre 2020, ce conflit a violemment ressurgi dans le Haut-Karabagh entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan touchant aussi l'intérieur des terres ;

- que le Gouvernement arménien a décrété la loi martiale et la mobilisation totale de sa population masculine ;

- qu'après six semaines de combats meurtriers, l'Azerbaïdjan et l'Arménie ont signé, dans la nuit du 9 au 10 novembre 2020, sous l'égide de la Russie, un accord de fin des hostilités dans le conflit du Haut-Karabagh, qui consacre les victoires militaires azerbaïdjanaises, et que les autorités font état de milliers de victimes militaires et civiles ainsi que des destructions très importantes de matériels et de bâtiments ;

- que suite à ces désastres matériels et humains, plus de 80 000 personnes (hommes, femmes, enfants) du Haut-Karabagh se sont réfugiées en Arménie dont 3 000 dans la Région du Lori ;

- que ces populations sont confrontées à des besoins vitaux : nourriture, produits de première nécessité, vêtements,... ;

- que les associations arméniennes de Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont mobilisées au premier jour du conflit afin de récolter un maximum de stock de matériel d'urgence pour approvisionner les populations arméniennes dans le besoin ;

- que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a voté lors de sa dernière Assemblée plénière le 9 octobre 2020, une aide de 60 000 € au Conseil de coordination des organisations arméniennes de France (CCAF Sud) pour l'acheminement d'un avion humanitaire en direction de l'Arménie, composé de médicaments, de matériel médical, de vêtements, sacs de couchage, couvertures au profit des populations locales touchées par le conflit à la frontière avec le Haut-Karabagh ;

- que le Fonds arménien de France, partenaire privilégié de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans sa coopération avec l'Arménie, développe également des actions de soutien aux populations en situation de détresse en Arménie et dans le Haut-Karabagh ;

- que les liens entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Arménie et particulièrement la Région du Lori, sont très forts notamment grâce à l'importante diaspora régionale arménienne ;

- qu'étant donné le nouvel accord de coopération approuvé par délibération n°18-448 du 29 juin 2018 du Conseil régional et signé le 25 novembre 2019 avec la Région de Lori, la Région souhaite aider la population arménienne en situation d'urgence ;

- que devant la situation humanitaire d'urgence et son aggravation liée aux conséquences dramatiques du conflit du Haut-Karabagh sur les populations civiles, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite renouveler son soutien aux victimes du conflit ;

- que le soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au Fonds Arménien de France permettra d'apporter une aide humanitaire sous la forme d'un don de 50 000 € pour venir en aide aux réfugiés du Haut-Karabagh en Arménie et particulièrement dans la Région du Lori ;

DECIDE

- de verser un don de 50 000 € au Fonds Arménien de France afin de soutenir les populations du Haut-Karabagh réfugiées en Arménie, et plus particulièrement dans la Région du Lori ;

- d'engager 50 000 € en crédits de paiement sur le programme V111 « Action de coopération décentralisée », chapitre 67 du budget régional 2020.

Le Président,

Signé Renaud MUSELIER